

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015**

A une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

**SONT PRÉSENTS:**

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 01-01-2015**  
**ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec l'ajout au point 14.1 « Paiement de facture : achat de camion service des travaux publics et génie »:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 8 et 15 décembre 2014 et Budget 2015**
- 4- **Règlements**
  - 4.1- Consultation : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone IC 105 au détriment de la zone H 301 (*Règlement 222-Z-12-2014*)
  - 4.2- Consultation : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HV 404 au détriment de la zone HV 109 et pour permettre des toits plats dans la zone (*Règlement 222-AA-12-2014*)

4.3- Avis de motion : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HT 331 au détriment de la zone HT 330 (*Règlement 222-AB-01-2015*)

4.4- Adoption : projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HT 331 au détriment de la zone HT 330 (*Règlement 222-AB-01-2015*)

## **5- Soumissions**

5.1- Résultat des soumissions compresseur service des incendies

## **6- Administration et Finances**

6.1- Remise des anciens terrains des puits du secteur Mont-Habitant

6.2- Correction des numéros de lots de la résolution 577-10-2014

6.3- Abrogation des résolutions 395-07-2014 et 396-07-2014

6.4- Autorisation pour le paiement de factures pour la mise-à-jour des logiciels administratifs

6.5- Remise du dépôt de garantie impression Sauverois 2015

6.6- Offre de service impression et mise en page du calendrier 2016

6.7- Paiement de la participation à la MRC 2015

6.8- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

## **7- Sécurité publique**

7.1- Paiement de facture acquisition des appareils respiratoires

7.2- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 décembre 2014

## **8- Travaux publics et génie**

8.1- Modifier la prépondérance des feux de circulation angle de la Gare et Jean-Adam (route 364)

## **9- Environnement**

**10- Urbanisme** (*10.1 et 10.2 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 5 janvier 2015*)

10.1- 411, rue Principale : « Café Mountain » Enseigne sur poteau, plans 2015-002

10.2- Dérogation mineure *accord de principe* 74, avenue Bernard

10.3- Dérogation mineure : 6-8, avenue Desjardins  
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.4- Dérogation mineure : 496, chemin des Mésanges  
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

- 10.5- Dérogation mineure : 439, chemin Albert Duquesne  
(*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.6- Retrait d'un constat d'infraction 1 495, chemin Kilpatrick
- 10.7- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 décembre 2014
- 11- Vie Communautaire**
  - 11.1- Autorisation pour la signature du protocole d'entente avec le club de soccer FC Boréal
  - 11.2- Assistance financière : programme emplois d'été Canada 2015
  - 11.3- Appui à une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité par la Table des aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 12- Ressources Humaines**
  - 12.1- Embauche temporaire au poste de mécanicien pour remplacer un congé de maladie
  - 12.2- Politique des mesures disciplinaires (ADM-022)
  - 12.3- Politique contre le harcèlement psychologique en milieu de travail (ADM-023)
  - 12.4- Politique d'embauche amendée (ADM-002)
  - 12.5- Mesure disciplinaire employé 100002
- 13- Correspondance**
  - 13.1- Souper bénéfique au profit du Centre de Prévention du suicide le Faubourg
  - 13.2- Société Alzheimer Laurentides demande de tenir le 31 mai 2015 la Marche de la Mémoire
  - 13.3- Offre d'adhésion à l'Association des Auteurs des Laurentides
- 14- Points nouveaux**
  - 14.1 « Paiement de facture : achat de camion service des travaux publics et génie »:
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 02-01-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 03-01-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 pour le budget 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 pour le budget 2015 est approuvé tel que déposé.

**RÉSOLUTION 04-01-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2014**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 décembre 2014 est approuvé tel que déposé.

**COMMENTAIRE 05-01-2015**  
**CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-Z-12-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-Z-12-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**COMMENTAIRE 06-01-2015**  
**CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-AA-12-2014**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AA-12-2014 intitulé « Projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la ville de Saint-Sauveur ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**AVIS DE MOTION 07-01-2015**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 222-AB-01-2015**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 222-AB-01-2015 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HT 331 au détriment de la zone HT 330. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

**RÉSOLUTION 08-01-2015**  
**ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 222-AB-01-2015**  
**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT**  
**DE ZONAGE 222-2008**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le projet de règlement numéro 222-AB-01-2015 décrétant un amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone HT 331 au détriment de la zone HT 330 est adopté.

**RÉSOLUTION 09-01-2015**  
**RÉSULTAT DES SOUMISSIONS**

## **COMPRESSEUR SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 8 janvier 2015 à 11 h 00 pour la fourniture d'un compresseur pour le service des incendies;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Gérald Plante agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu une (1) soumission présentée par :

<b><u>Nom du soumissionnaire</u></b>	<b><u>Montant (incluant les taxes)</u></b>
La Boutique du Plongeur (Triton) ltée	54 728,10 \$

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeurs du service des incendies en date du 9 janvier 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 du service des incendies de Piedmont/Saint-Sauveur pour un montant de 29 435 \$ incluant les taxes et la balance étant à la charge des Municipalités de Wentworth-Nord, Saint-Adolphe-d'Howard et Morin-Heights;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 54 728,10 \$ incluant les taxes, présentée par La Boutique du Plongeur (Triton) ltée pour l'acquisition d'un compresseur pour le service des incendies est acceptée et que le directeur du service des incendies soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

## **RÉSOLUTION 10-01-2015** **ANCIENS TERRAINS DES PUIITS** **SECTEUR MONT-HABITANT**

ATTENDU Que suite à l'ordonnance du Gouvernement du Québec la Ville de Saint-Sauveur a été dans l'obligation de se porter acquéreur du réseau d'aqueduc du secteur du Mont-Habitant incluant les puits d'alimentation en eau du réseau;

ATTENDU Que suite aux travaux de réfection du réseau d'aqueduc, la Ville de Saint-Sauveur a raccordé le réseau du Mont-Habitant à son réseau d'alimentation et conséquemment a abandonné les puits en question;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Étant donné que la Ville de Saint-Sauveur n'a aucune utilité pour les anciens puits du secteur du Mont-Habitant, Monsieur le Maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents à la remise des puits aux anciens propriétaires de ces terrains.

**RÉSOLUTION 11-01-2015**  
**CORRECTION NUMÉROS DE LOTS**  
**RÉSOLUTION 577-10-2014**

ATTENDU La résolution 577-10-2014 autorisant la signature de tous les documents pertinents en relation avec le transfert à la Ville de la propriété des rues prolongement chemin des Perles et chemin des Agates lot 4 520 024;

ATTENDU Le dépôt d'un nouveau plan de cadastre remplaçant le lot 4 520 024 par les lots 5 606 778 et 5 606 779;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE La résolution 577-10-2014 soit amendée pour remplacer le numéro de lot 4 520 024 par les lots 5 606 778 et 5 606 779 les autres points de ladite résolution demeurant inchangés.

**RÉSOLUTION 12-01-2015**  
**ABROGATION DES RÉSOLUTIONS**  
**395-07-2014 ET 396-07-2014**

ATTENDU L'adoption lors de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2014 de la résolution 395-07-2014 demandant, au Ministère des Affaires Municipales et Occupation du Territoire, d'autoriser un engagement de crédit pour une période dix (10) ans;

ATTENDU L'adoption lors de l'assemblée extraordinaire du 14 juillet 2014 de la résolution 396-07-2014 autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Saint-Sauveur et la Chambre de Commerce;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Les résolutions 395-07-2014 et 396-07-2014 soient abrogées à toutes fins que de droit étant donné que le projet prévu par le protocole proposé ne se réalisera pas dans les conditions énoncées.

**RÉSOLUTION 13-01-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURES MISE-À-JOUR**  
**DES LOGICIELS ADMINISTRATIFS**

ATTENDU L'article 573.3 (6) de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet d'octroyer un contrat qui découle de l'utilisation d'un logiciel ou progiciel si ce dernier vise à assurer la compatibilité avec les systèmes existants;

ATTENDU Les factures CESA 15691, 16478, 16162, 16375, 16555 et 14819 de la firme PG Solutions;

ATTENDU Le rapport au conseil du trésorier en date du 8 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer les factures CESA 15691, 16478, 16162, 16375, 16555 et 14819 à la firme PG Solutions au montant total de 41 908,41 \$ incluant les taxes.

**RÉSOLUTION 14-01-2015**  
**REMBOURSEMENT DE DÉPÔT DE GARANTIE**  
**IMPRESSION SAUVEROIS 2015**

ATTENDU : Le dépôt de garantie fait pour l'impression et la mise en page du Sauverois 2015 par EROD Communication;

ATTENDU : Que la première édition du Sauverois 2015 a été livrée en conformité avec les documents d'appel d'offres;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 13 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le dépôt de garantie, au montant de 2 517,95 \$, soit remis à la compagnie EROD Communication inc étant donné que le Sauverois, édition spéciale du budget, a été imprimé en conformité avec les documents d'appel d'offres.

**RÉSOLUTION 15-01-2015**  
**OFFRE DE SERVICE IMPRESSION**  
**ET MISE EN PAGE DU CALENDRIER 2016**

ATTENDU Les offres de service de King Communications au montant de 15 745 \$ et de Erod Communications au montant de 10 800 \$ pour la création, le design et l'impression du calendrier 2016;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 13 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La Ville de Saint-Sauveur retienne les services de la firme EROD Communications pour la préparation et l'impression du calendrier 2016 sur la base de l'offre de service de cette firme en date du 9 janvier 2015 et pour un montant de 10 800 \$ taxes en sus.

**RÉSOLUTION 16-01-2015**  
**PAIEMENT DE LA FACTURE À LA MRC**

ATTENDU : L'adoption à la fin novembre 2014 par la MRC Les Pays-d'en-Haut de son budget d'opération pour 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du trésorier en date du 12 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement des factures de la MRC Les Pays-d'en-Haut soit un total de 1 042 741 \$ dont 540 980 \$ immédiatement et le solde sur présentation de factures.



**RÉSOLUTION 17-01-2015**  
**APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 15 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 38514 à 38753) pour la période du 11 décembre 2014 au 14 janvier 2015 au montant de 1 259 382,38 \$ est acceptée.

**RÉSOLUTION 18-01-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE ACQUISITION**  
**APPAREILS RESPIRATOIRES**

ATTENDU La résolution 677-11-2014 de la Ville de Saint-Sauveur pour la fourniture d'appareils de protection respiratoire individuels autonomes, de parties faciales et de cylindres d'air pour le service de sécurité incendie suite à un appel de soumissions;

ATTENDU Que l'acquisition de ces appareils se faisait conjointement avec les municipalités de Wentworth-Nord et Sainte-Adèle qui assumeront leurs parts de l'acquisition;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des incendies en date du 13 janvier 2015;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 399-2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;;

QUE Le trésorier soit autorisé à payer la facture de la firme L'Arsenal pour les appareils respiratoires destinés à la Ville de Saint-Sauveur soit un montant de 159 269,13 \$ incluant les taxes.

**COMMENTAIRE 19-01-2015**  
**STATISTIQUES DES INTERVENTIONS**  
**SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en décembre 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 36 interventions durant le mois dont, entre autre, 12 entraides, 1 feu de bâtiment, 6 senteurs de fumée apparente, 1 feu d'installation électrique, 4 fausses alarmes et 3 systèmes d'alarme en opération.

**RÉSOLUTION 20-01-2015**  
**MODIFIER LA PRÉPONDÉRANCE DES FEUX DE CIRCULATION**  
**ANGLE DE LA GARE ET JEAN-ADAM (ROUTE 364)**

ATTENDU Les séquences des lumières de circulation automobile angle de la Gare et Chemin Jean-Adam (route 364);

ATTENDU Que lorsque les lumières permettent la circulation direction nord/sud sur la rue de la Gare, il y aurait lieu de revoir la prépondérance direction sud versus la direction nord;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Demande soit faite au Ministère des Transport du Québec de modifier les séquences des lumières de circulation à l'intersection de la Gare et Chemin Jean-Adam (route 364) pour que lorsque la circulation est permise sur la rue de la Gare les automobiles empruntant la direction sud circulent en premier avant ceux empruntant la direction nord.

**RÉSOLUTION 21-01-2015**  
**411, RUE PRINCIPALE : « CAFÉ MOUNTAIN »**  
**ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-002**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0901 présentée le 16 décembre 2014 pour la propriété du 411, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 janvier 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-002, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 411, rue Principale.

**RÉSOLUTION 22-01-2015**  
**DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE**  
**74, AVENUE BERNARD**

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 5 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure à l'article 123.3° b) du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la position du cabanon à 0,65 m de la limite arrière au lieu de 1 m.

Le tout pour la propriété localisée au 74, avenue Bernard, tel que montré au certificat de localisation préparé par monsieur Jean Godon A.G. le 13 juillet 2011, minutes 19 822.

**RÉSOLUTION 23-01-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**6-8 DESJARDINS**

ATTENDU La résolution 721-12-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 17 décembre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure aux articles 110 et 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser :

- la marge avant, donnant sur l'avenue Desjardins, à 4 m au lieu de 6 m;
- la marge latérale droite à 1,50 m au lieu de 3 m;
- la marge pour l'escalier avant, donnant sur l'avenue Desjardins, à 2,20 m au lieu de 4 m.

Le tout pour la propriété localisée au 6-8, avenue Desjardins, tel que montré au certificat de localisation préparé par Richard Barry arpenteur géomètre le 17 février 2014, minutes 5931.

**RÉSOLUTION 24-01-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**496 CHEMIN DES MÉSANGES**

ATTENDU La résolution 722-12-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 17 décembre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la position du bâtiment principal à 4,19 m et 3,95 m de la ligne latérale droite au lieu de 5 m.

Le tout pour la propriété localisée au 496, chemin des Mésanges, tel que montré au certificat de localisation préparé par Guillaume Paquette arpenteur géomètre le 27 octobre 2014, minutes 1444.

**RÉSOLUTION 25-01-2015**  
**DÉROGATION MINEURE**  
**439, CHEMIN ALBERT-DUQUESNE**

ATTENDU La résolution 723-12-2014;

ATTENDU L'avis public publié le 17 décembre 2014;

ATTENDU les critères d'évaluation de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 314.1° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'agrandissement en hauteur du bâtiment principal sur la partie protégée par droits acquis seulement.

Le tout pour la propriété localisée au 439, chemin Albert-Duquesne.

**RÉSOLUTION 26-01-2015**  
**RETRAIT D'UN CONSTAT D'INFRACTION**  
**1 495, CHEMIN KILPATRICK**

ATTENDU L'émission par le Service de l'urbanisme du constat d'infraction portant le numéro URB-2014-018;

ATTENDU Que le propriétaire du 1 495, chemin Kilpatrick s'est conformé au règlement de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La directrice adjointe du Service de l'urbanisme est autorisée à annuler le constat d'infraction numéro URB-2014-018 pour le 1 495, chemin Kilpatrick.

**COMMENTAIRE 27-01-2015**  
**STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT**

Les statistiques de construction du mois de décembre 2014 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 40 permis d'émis pour un total de 708 000 \$ soit un total pour l'année 2014 de 22 633 700 \$ comparativement à 30 071 000 \$ pour l'année 2013.

**RÉSOLUTION 28-01-2015**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE**  
**AVEC LE CLUB DE SOCCER FC BORÉAL**

ATTENDU Le projet de protocole d'entente entre le club de soccer FC Boréal et les municipalités de Saint-Sauveur, Prévost, Sainte-Adèle, Saint-Colomban et Saint-Hippolyte pour encadrer les activités de soccer pour les jeunes de quatre (4) ans et plus;

ATTENDU La recommandation de la commission de la vie communautaire portant le numéro VC-06-01-2015 émise lors de la rencontre du 8 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents nécessaires à la réalisation du protocole d'entente avec le club de soccer FC Boréal.

**RÉSOLUTION 29-01-2015**  
**ASSISTANCE FINANCIÈRE**  
**PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015**

ATTENDU : La recommandation de la Commission de la vie communautaire portant le numéro VC-03-01-2015 émise lors de la réunion du 8 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Madame Ginette Gilbert, directrice du Service de la vie communautaire, est autorisée à déposer une demande de subvention pour l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada (EÉC) - 2015 ».

**RÉSOLUTION 30-01-2015**  
**APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**  
**AU FONDS DE LA RURALITÉ PAR LA TABLE DES ÂÎNÉS**

ATTENDU Que lors de la démarche MADA dans la MRC des Pays-d'en-Haut de nombreux besoins de nos aînés ont été identifiés;

ATTENDU Le constat dégagé tout au long de la démarche MADA, à savoir que la majorité des aînés ne connaissent pas les services qui leurs sont proposés;

ATTENDU :La recommandation de la Commission de la vie communautaire portant le numéro VC-09-01-2015 émise lors de la réunion du 8 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur appuie une demande de subvention auprès du Fonds de la ruralité pour le projet «Rencontrer les aînés dans leur milieu de vie» déposée par la Table des aînés pour créer un poste d'agent de liaison pour les aînés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

**RÉSOLUTION 31-01-2015**  
**EMBAUCHE TEMPORAIRE**  
**POSTE MÉCANICIEN**

ATTENDU L'absence prolongée du chef mécanicien pour des raisons médicales pour une période estimée à plus ou moins quatre (4) mois;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur des ressources humaines en date du 18 décembre 2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Les services de Monsieur Jean Lagacé Boisvert soient retenus à titre de mécanicien temporaire pour la durée d'absence du mécanicien en chef et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur le tout effectif le 5 janvier 2015.

**RÉSOLUTION 32-01-2015**  
**POLITIQUE DES MESURES DISCIPLINAIRES**  
**(ADM-022)**

ATTENDU : Le document de travail présenté par le directeur des ressources humaines;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La politique municipale ADM-022 sur les mesures disciplinaires soit adoptée. Le texte de cette politique fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ici.

**RÉSOLUTION 33-01-2015**  
**POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT**  
**PSYCHOLOGIQUE EN MILIEU DE TRAVAIL**  
**(ADM-023)**

ATTENDU : Le document de travail présenté par le directeur des ressources humaines;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La politique municipale ADM-023 contre le harcèlement psychologique en milieu de travail soit adoptée. Le texte de cette politique fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ici.

**RÉSOLUTION 34-01-2015**  
**POLITIQUE D'EMBAUCHE AMENDÉE**  
**(ADM-002)**

ATTENDU : Le document de travail présenté par le directeur des ressources humaines;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : La politique municipale ADM-002 amendée pour définir les procédures et les conditions pour combler tout poste au sein de la Ville soit adoptée. Le texte de cette politique fait partie

intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit ici.

**RÉSOLUTION 35-01-2015**  
**MESURE DISCIPLINAIRE EMPLOYÉ 100002**

ATTENDU Les absences non-justifiées du travail de l'employé 100002;

ATTENDU Que dans le passé l'employé 100002 a déjà fait l'objet de mesure disciplinaire pour des absences du travail non-justifiées;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur général en date du 14 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : L'employé 100002 soit suspendu pour une période de trois (3) jours de travail sans solde.

**RÉSOLUTION 36-01-2015**  
**SOUPER BÉNÉFICE**  
**CENTRE DE PRÉVENTION SUICIDE LE FAUBOURG**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 13 janvier 2015

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour le souper bénéfice au profit du Centre de Prévention du Suicide Le Faubourg qui se tiendra le 4 février 2015 et ce, à raison de 125 \$ le billet (taxes incluses).

**RÉSOLUTION 37-01-2015**  
**MARCHE DE LA MÉMOIRE**  
**SOCIÉTÉ ALZHEIMER LAURENTIDES**

ATTENDU : La demande présentée par la Société Alzheimer des Laurentides en date du 7 janvier 2015 concernant la tenue de la Marche de l'Alzheimer dans les rues de Saint-Sauveur le 31 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal autorise la Société Alzheimer des Laurentides, le 31 mai 2015, à circuler sur différentes rues de la municipalité sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

**RÉSOLUTION 38-01-2015**  
**OFFRE D'ADHÉSION**  
**ASSOCIATION DES AUTEURS DES LAURENTIDES**

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 13 janvier 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur adhère à l'Association des Auteurs des Laurentides et autorise le trésorier à défrayer des frais d'adhésion de l'ordre de 150 \$.

**RÉSOLUTION 39-01-2015**  
**PAIEMENT DE FACTURE ACQUISITION**  
**CAMION FREIGHTLINER 2015**

ATTENDU La résolution 343-06-2014 de la Ville de Saint-Sauveur pour l'achat d'un camion 6 roues 4 x 4 et équipements suite à un appel de soumissions;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur du service des travaux publics et génie en date du 19 janvier 2015;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt numéro 401-2014;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE Le trésorier soit autorisé à payer la facture de la firme Globocam pour l'achat d'un camion 6 roues 4 x 4 et équipements soit un montant de 222 239,78 \$ incluant les taxes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

**RÉSOLUTION 40-01-2015**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

---

Normand Patrice  
Greffier

---

Jacques Gariépy  
Maire